

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/09/29-4/07****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220929-lmc100000024283-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 10/10/2022

Réception Préfet : 10/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

---

Commission n° 4 – Solidarités  
Rapporteur : COZIC Bernard

---

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale  
Rapporteur : SOSINSKI Sandrine

OBJET : Avenant n°1 à la convention initiale de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et l'Institut Régional du Travail Social de Paris-Ile-de-France (I.R.T.S) pour les années 2021 à 2023.

Le Département a engagé depuis 1992 un travail partenarial avec l'Institut Régional du Travail Social Paris Ile-de-France (I.R.T.S.) afin de promouvoir, par la formation et l'animation de réseaux, les métiers sociaux et médico-sociaux de l'aide à la personne ainsi que l'évolution des pratiques professionnelles.

Ce partenariat permet de faciliter le recrutement de professionnels de qualité, formés en prenant en considération l'évolution des besoins constatés par les professionnels du Département et ses partenaires. Il est proposé pour 2022 une subvention de fonctionnement de 4 860 €.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifiée par délibération du Conseil général du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental de Seine-et-Marne n° 7/01 en date du 19 novembre 2021, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2022,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/08 en date du 19 novembre 2021, approuvant la convention de partenariat entre le Département et l'IRTS pour les années 2021-2023,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

Article 1 : D'approuver l'avenant n°1 à la convention visant à préciser les modalités de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et l'Institut Régional du Travail Social de Paris-Ile de France pour les années 2021 à 2023"

Article 2 : d'attribuer à l'IRTS Paris-Ile de France, une subvention d'un montant de 4860€, qui sera prélevée sur l'opération : «subventions de fonctionnement divers partenaires» de l'action intitulée «services et partenaires» du budget départemental de l'année 2021.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne à signer cet avenant.

### Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI  
M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY  
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS  
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne